

Parc Info N° 10 - 06 avril 2023

ALERTE

**Encore une canalisation d'eaux usées
bouchée**



***Cet incident se produit dans la résidence
plusieurs fois par an***

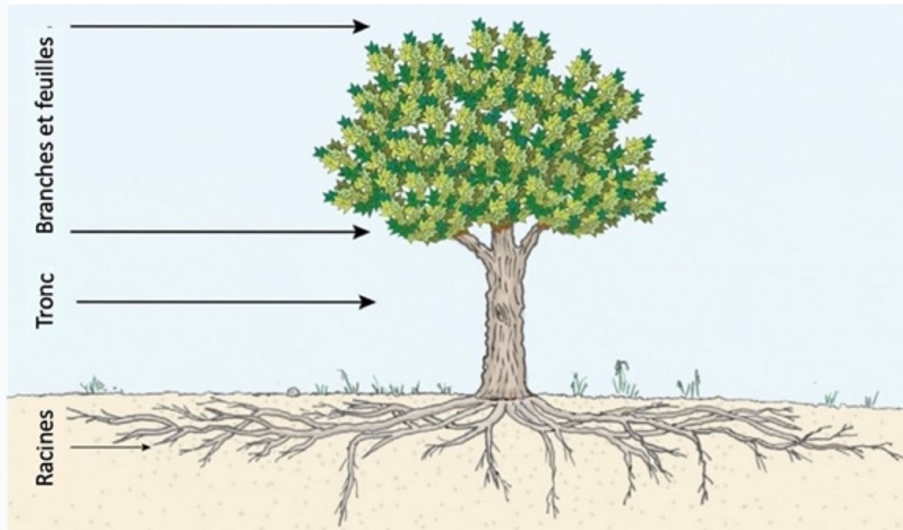
***Conséquences: les eaux usées ne s'écoulent
plus
remontent à la hauteur du regard du lot
remontent dans le pavillon (si le regard est
étanche) ... saletés et odeurs assurées ...***

***Chaque pavillon possède une canalisation d'eaux
usées à l'arrière de sa maison, le regard est « au
milieu de la façade arrière ».
Celle-ci rejoint le collecteur d'eaux usées qui se
trouve en général en fond de propriété. Il existe
sur certains lots un regard (plaque d'égout)
d'accessibilité.***

***Avec l'âge de la résidence et les plantations
/arbres non adaptés , les joints en béton se
fissurent, permettant ainsi aux racines de
s'insérer dans les canalisations provoquant leur
obstruction - canalisations privées du lot ou du
réseau collectif.
Faire appel aux services de Véolia en cas de
problème***

Pour votre bien et celui de vos voisins :

- **Regards: accessibilité , attention aux terrasses, aux vérandas**
- **Racines : veillez à supprimer tout arbre à racines à proximité**
- **Saules, peupliers, trembles, osiers, etc et bambous**
- **Lingettes: ne les jetez pas dans les canalisations**



**La taille des racines importantes , intrusives
Ne pas oublier d'enlever les souches une fois
l'arbre coupé.**

**Depuis les années 70 des
informations/recommandations sont diffusées
régulièrement par l'Aful pour supprimer ces
arbres.**

Renseignez vous auprès de professionnels

**Votre responsabilité peut être engagée (avec des frais
en conséquence)**

**Parlez-en dans votre entourage, vous entendrez
obligatoirement des cas qui se sont passés:
Remontées et débordements par le regard,
Remontées et débordements par les toilettes de la
maison**

**Nécessité non seulement d'appeler un professionnel
pour faire déboucher, puis nettoyer, désinfecter les
zones.**

**Dans certains cas ouvertures des canalisations avec
tranchées lorsque il n'est pas possible de passer un
instrument abrasif pour supprimer les racines et
parfois destruction partielle de la terrasse/cabane
.....pour permettre l'accessibilité**

**Un clapet anti-retour supprimera les remontées et
débordements mais ne supprimera pas les
obstructions des canalisations**

Venez consulter les plans à l'AFUL pour connaitre la configuration des canalisations de votre lot

amCet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AFUL DU PARC DE LESIGNY.

[Se désinscrire](#)



© 2019 AFUL DU PARC DE LESIGNY